

La Chancéenne



N° 59 - Avril 2012

DANS CE NUMÉRO

<i>Édito du Maire</i>	1
<i>Les temps forts</i>	2
<i>Culture, fêtes et cérémonies</i>	3
<i>information du citoyen</i>	4
<i>Travaux & bâtiments</i>	5
<i>Environnement & Patrimoine</i>	6
<i>Vie locale et associative</i>	7
<i>L'agenda</i>	8



Bonjour à tous,

Le mois de mars s'est terminé avec le vote du budget communal. Cette année, les taux des impôts communaux ne changeront pas.

L'investissement principal pour cette année sera la rénovation de la voirie de la rue du Château-de-Vaux et de la rue du Clos-Baglin sur une longueur d'environ 1 km. Ces travaux dureront environ trois semaines et tout sera fait pour que la gêne occasionnée aux riverains soit la plus courte

possible.

Des travaux de rénovation seront poursuivis dans la salle des fêtes pour remise aux normes et pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La toiture de la salle polyvalente sera reprise.

À la rentrée de septembre 2011, le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Chançay-Noizay s'est mis en place avec le transfert des élèves de CM2 à Noizay et l'installation d'une classe numérique sur chacun des deux sites. Ce RPI est apparu comme la solution devant l'impossibilité d'ouvrir une classe supplémentaire. Il a permis en outre de faire baisser les effectifs de 3 enfants par classe. Chaque année, il nous faudra revoir l'organisation en fonction de l'effectif de chaque tranche d'âge. Pour la rentrée 2012, les classes maternelles et le CP restent dans chaque commune. Les enfants de CMI et CM2 iront tous à Noizay et les enfants de CE1 et CE2 viendront tous à Chançay. Cette solution permettra de maintenir des effectifs à environ 25 enfants par classe et devrait faciliter l'intégration des enfants.

Enfin, le Conseil Municipal du 22 mars a procédé à l'élection d'un quatrième adjoint en la personne de Michel PELTIER qui sera en charge de l'entretien de la voirie, en remplacement de Gérard GUILLOTEAU qui a donné sa démission. L'ensemble du conseil municipal le remercie pour le travail qu'il a effectué.

Bien cordialement François LALOT, maire.





Les Temps Forts

► **Concours** : Cette année encore, les boîtes aux lettres sortent de l'anonymat.

La commune de Chançay organise pour **la troisième année**, son concours de décoration de boîtes aux lettres. Une initiative originale qui fait appel à la créativité des habitants de notre commune.

Aujourd'hui, 16 boîtes aux lettres décorées ont participé au concours.

Ce concours consiste à décorer sa boîte aux lettres en fonction de son inspiration, de son imagination.

Les boîtes aux lettres doivent rester aux normes exigées par la poste.

Cette manifestation se déroule jusqu'en septembre 2012 et s'adresse à tous les habitants de Chançay.

Il suffit de s'inscrire :

En renvoyant sur papier libre un coupon d'inscription à : Mairie de Chançay concours « les boîtes aux lettres sortent de l'anonymat » rue de la mairie 37210 CHANÇAY (Nom, Prénom, Adresse)

En téléphonant à la Mairie : 02 47 52 93 17.

Commission Fêtes et Cérémonies,
Cathy Bridonneau



► **Repas des Aînés**

Comme l'an dernier, le repas des anciens a eu lieu à la salle des fêtes le dimanche 25 mars.

Une soixantaine de personnes avaient répondu à l'invitation du CCAS. Cette année, la doyenne était Mme GROSSIN Paulette. L'animation de ce repas était assurée par Fabien qui, avec beaucoup de mélodies très connues, enchantait l'assistance. Il exécuta également plusieurs morceaux à la trompette et à l'accordéon accompagné de notre accordéoniste communal, Michel Paris. À plusieurs reprises, l'assistance se leva pour exécuter quelques pas de danse.

À la fin de l'après-midi, les convives se séparèrent en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Jean-Claude Loir-Mongazon, Adjoint



Pensez-y....

Pays **Loire**
Touraine

► Cérémonie du 8 mai

Les pompiers de Noizay-Chançay animeront traditionnellement cette cérémonie.

Participera aussi cette année l'association « Touraine mémoire 44 » qui défilera avec trois véhicules militaires datant de la Seconde guerre mondiale.

Avec la fanfare de Noizay toujours fidèle à ce rendez-vous.

Traditionnellement, le verre de l'amitié, offert par la municipalité à la salle polyvalente, clôturera cette cérémonie.



Toute la population est invitée à cette matinée du souvenir qui débutera à partir de 10h45 place du Mail-du-8-Mai.

► Info Élections

Les opérations de vote se tiendront à la Salle polyvalente de 8h00 à 18h00. Pensez à vous munir de votre carte électorale et d'un titre d'identité.

► Info ERDF

Une plaquette d'information réalisée par ERDF (Électricité, réseau, distribution France), en partenariat avec le SIEIL (syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire), concernant l'élagage aux abords des lignes électriques est mise à votre disposition à la mairie et sur le site Web de Chançay en page d'accueil (<http://www.chancay.fr/>).

Ateliers

Initiation à la dégustation

Par Christophe Prouteau, œnologue de l'Institut CQFDégustation

Participez à une séance privilégiée d'initiation aux goûts et aux techniques de la dégustation. Au fil d'un ensemble de 5 vins du territoire associés à quelques produits locaux, vous découvrirez les secrets de la dégustation ainsi que les bases culturelles et sensorielles de l'association mets et vins. Deux AOC sont particulièrement mises à l'honneur cette année :

- AOC Vouvray

Chançay

Cave touristique

Mercredi 23 mai, de 19h à 21h

- AOC Montlouis-sur-Loire

Montlouis-sur-Loire

Office de Tourisme troglodytique

Mercredi 17 octobre, de 19h à 21h

Tarif : 15€ - Places limitées

Durée : 2h

Inscription obligatoire : Pays Loire Touraine





► Extraits des conseils

municipaux

7 février 2012

DEMANDE DE SUBVENTION : RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2012 ET AUPRÈS DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE POUR LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL
SIS 28 Rue des Écoles

Les travaux envisagés ont pour objectif de créer une salle afin d'y accueillir le Relais Assistants Maternelles et d'autres activités associatives.

Le coût global des travaux est estimé à 147.456,92 € HT dont 131.506,42 € HT de travaux, le financement de l'opération sera effectif sous condition d'obtention de subventions et des prêts (Réserve parlementaire, Subvention CAF, Subvention Pays Loire Touraine, Fonds de concours Communauté de Communes du Vouvrillon, Prêt 1, Prêt 2 CAF, Autofinancement communal). Le conseil municipal émet un avis favorable.

9 février 2012

LIBÉRALISATION DES DROITS DE PLANTATION DE LA VIGNE :

M. le Maire in forme avoir reçu un courrier de la Fédération des Associations Viticoles d'Indre-et-Loire et de la Sarthe, qui sollicite le Conseil Municipal pour s'opposer à la décision de la Commission Européenne de rendre libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à compter de 2016.

M. le Maire fait part du projet de délibération soumis par la Fédération des Associations Viticoles d'Indre-et-Loire et de la Sarthe :

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016,

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains États membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970,

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'Organisation Commune du Marché de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques,

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur,

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens,

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production,

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces

appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013, Considérant les initiatives qui font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines.... etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir,

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande,

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire,

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier,

Nous, élus,

- Demandons au gouvernement et au Chef de l'État de poursuivre leurs efforts et de convaincre les quelques États membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée,
- Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions,
- Demandons à la Commission européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative,
- Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite,
- Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du Gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la délibération cités ci-dessus.

CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT au 28 rue des Écoles

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a confié au PACT d'Indre-et-Loire la mission d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération. Le PACT d'Indre-et-Loire propose une rémunération forfaitaire au taux de 9,45 % du montant HT des travaux. Le conseil municipal émet un avis favorable.

TRAVAUX DE VOIRIE Rue du Château de Vaux – CHOIX DE L'ENTREPRISE

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 février 2012 et au vu du rapport d'analyse des offres propose de retenir la société SCREGOUEST de Tours pour un montant de 105.329,50 € H.T. soit 125.974,08 € T.T.C, correspondant à la tranche ferme.

CONVENTION DE PRÊT DU BARNUM ENTRE LA COMMUNE ET UNE ASSOCIATION COMMUNALE

M. le Maire informe que la commune possède un barnum/tente animation et qu'elle va mettre à disposition ce matériel, à titre gratuit, aux associations communales pour leurs activités et indique qu'il est nécessaire de signer une convention de prêt



Voirie & Bâtiments

Voirie (G. Guilloteau)

REMERCIEMENTS ÉQUIPE DE LA VOIRIE

L'équipe de la Voirie, Pascal, Éric, et Jean-Jacques (en renfort), ont été très touchés par les remerciements venant de nombreuses personnes qui ont exprimé leur entière satisfaction à l'occasion du déneigement de la commune, lors de la tempête de neige de cet hiver.

TRAVAUX DE LA VALLÉE DE VAUX

Les travaux de la Vallée de Vaux sont commencés, ils dureront environ 4 semaines.

Des bordures de trottoir P1, côté habitations, seront installées, et des bordures caniveau CC1 délimiteront la voie, côté fossé, avec pose de grilles pour évacuations des eaux pluviales dans le fossé. La bande de roulement aura une largeur de 3.80 ml, l'enrobé aura une épaisseur de 7 cm, afin de supporter certaines charges.

À l'entrée de la vallée, une sur-largeur sera aménagée afin de faciliter le croisement des véhicules (visibilité). La rue du Clos-Baglin sera également traitée dans les mêmes conditions que la rue du Château-de-Vaux. La rue du Château-Gaillard aura des reprises d'enrobé, ponctuellement, afin d'optimiser l'écoulement des eaux pluviales.

CHEMIN DU TOIT-À-FOURRAI

Nous avons réaligné le chemin, entre les propriétés de messieurs Christian Lausanne et Vincent Raimbault, pour rendre à chacun ses surfaces de terrain. Nous avons également passé des buses sous le chemin pour faciliter les évacuations des eaux pluviales, vers le fossé.

Bâtiments (G. Guilloteau)

SALLE DES FÊTES

Les sanitaires de la salle des Fêtes seront entièrement modifiés, pour créer un local WC pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Le local WC handicapés, comportera :

- une cuvette WC surélevée, avec réservoir, mécanisme, un lavabo hauteur adaptée avec robinetterie mélangeuse, barre de relèvement, porte -manteau, glace-miroir. spots d'éclairage, commandés par une sonde de présence ; un urinoir mural, avec robinet poussoir à débit limité.

Le second local WC comportera :

- une cuvette WC avec réservoir, mécanisme, abattant, spots d'éclairage, commandés par une sonde de présence.

Le coin lavabo, comportera :

- un lavabo posé sur colonne, équipé d'une robinetterie mélangeuse, une glace-miroir, spot d'éclairage commandé par une sonde de présence.

De même, seront réalisés des travaux de plâtrerie, menuiserie, plomberie, électricité, chauffage, carrelage, faïence murale, peinture. Les menuiseries extérieures du bar et des cuisines seront remplacées par des menuiseries en PVC équipées de double vitrage, ce qui permettra une isolation thermique, et phonique. La salle recevra une couche de peinture sur tous les murs. Afin de réaliser ces travaux, la **salle des Fêtes sera fermée du 11 juin au 31 juillet 2012.**

SALLE POLYVALENTE ET LOCAL DÉPÔT MITOYEN

La terrasse de ce bâtiment, présentant depuis quelque temps des problèmes d'étanchéité, sera entièrement refaite, en réalisant un complexe étanche.

ÉCOLE « PIERRE HALET »

Au premier étage, la classe de CP - CE1, le bureau de Mme la Directrice, le couloir et les sanitaires seront repeints.

Monsieur Gérard Guilloteau vous informe de sa démission de vice-président de la commission municipale chargée de la Voirie et du poste de délégué titulaire vice-président du Syndicat intercommunal de voirie Noizay-Chançay.

Des divergences sur les orientations budgétaires prises qui privilégient le Syndicat (dépenses estimées plus élevées au regard d'un fonctionnement autonome) déterminent cette décision.

Toutefois, pour la commune, les gros travaux faisant l'objet d'un appel d'offres et exécutés par des entreprises extérieures sont laissés sous la responsabilité de monsieur Guilloteau.

Monsieur Michel Peltier a été élu pour reprendre la vice-présidence de la commission municipale chargée de la Voirie et sa candidature sera proposée pour la vice-présidence du syndicat de voirie.



► Réforme de l'Urbanisme - 1er mars 2012

Nouvelle surface, nouveaux formulaires !

Permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager... les nouveaux formulaires administratifs concernant vos travaux immobiliers sont disponibles.

Cette réactualisation fait suite à une mesure de simplification concernant la surface à retenir pour les particuliers qui engagent des travaux de construction ou d'agrandissement et sont tenus de demander une autorisation.

Depuis le 1er mars, la **surface de plancher** remplace ainsi les surfaces hors œuvre brute (Shob) et hors œuvre nette (Shon).

Cette surface de plancher correspond à « la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1m80, calculées à partir du nu intérieur des façades du bâtiment », déduction faite de certains éléments de la construction tels combles, caves, celliers etc...

En pratique, les différents formulaires de déclaration réactualisés sont disponibles en ligne sur : <http://www.service-public.fr>. Un lien est activé depuis le site internet de Chançay. Vous pouvez également vous les procurer en Mairie.

Mise en place de la Taxe d'Aménagement (T.A.)

La taxe d'aménagement (ou TA) est une taxe, instituée à compter du 1er mars 2012, qui peut être due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières, afin de permettre aux collectivités bénéficiaires de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs des schémas de cohérence territoriales (SCOT), et, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation.

Elle succède, dans le cadre d'une importante réforme de la fiscalité d'urbanisme, à la taxe locale d'équipement (TLE), et remplace, immédiatement (dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS) ou en 2015, une dizaine d'anciennes taxes et participations dont les PAE, TLE, TDENS qui était associées aux permis et déclarations préalables.

La Taxe d'Aménagement instaurée sur le territoire communal est de 2%.



► Attention au juste tri

Dans le cadre de l'amélioration constante du tri sélectif, l'ambassadrice du tri de la Communauté de Communes du Vouvrillon a effectué un contrôle quotidien sur vos sacs jaunes et bleus. Lorsque ces derniers comportent des erreurs, les usagers se voient remettre un avis de passage et un guide du tri. En cas de proportion d'erreur plus élevée, une étiquette rouge est accrochée aux sacs et ces derniers ne pouvaient être collectés.

Pour la commune de Chançay, 23,4 % des sacs visés comprenaient des erreurs de tri et 4,6 % n'auront pas été collectés.

Il est important de rappeler ici que les **cartonnettes** sont à jeter dans le sac jaune et non dans le sac bleu. De plus, nous rappelons qu'en matière plastique, nous ne collectons que les **bouteilles** et les **flacons** qui se vissent ou se clipsent. Les barquettes alimentaires, sachets et sacs plastiques ne sont pas recyclés.



Vie locale et associative

► Valmer

Les Bons Plants de Valmer :
6 et 13 mai 2012 de 10h30 à
18h30

Rendez-Vous aux jardins :
les 1er, 2 et 3 juin 2012
Le thème de cette année est
"le jardin et ses images".
<http://www.chateaudevalmer.com/>

► « Brocante des pêcheurs du Lac »

Pour 2012, la brocante des
pêcheurs du Lac se tiendra le
19 août.

Les bulletins d'inscription
seront disponibles à partir de
mi-mai à la mairie, à la
boulangerie, chez les
organisateur et dans la

Chancéenne de juin.
Il est à noter qu'il est
préférable de réserver à
l'avance car, malgré les 250
emplacements disponibles, le
plein d'exposants est fait
chaque année.

<http://pecheurs-du-lac.fr/>



► La fête des vallées

Le 10 juin 2012 dans la vallée du Vau

Après avoir voté, venez y faire un petit tour.

Il y aura :

- des randonnées pédestres à partir de 8 h30
- un marché des producteurs : volailles, légumes, huiles, fromages de chèvre, pain, œufs, miel, confitures...
- un vide-grenier
- un village enfants
- un déjeuner champêtre sous chapiteau
- des portes ouvertes chez les viticulteurs de la vallée du Vau : découverte de leur métier, du savoir-faire, exposition...
- des concerts toute la journée.

Plus de détails sur www.lafetedesvallees.com

L'agenda



2012

Mai 6 2ème tour de l'élection présidentielle

8 Cérémonie de commémoration du 8 Mai—RDV place du Mail à 10h45

6 et 13 Les Bons plants de Valmer

Juin 1, 2, 3 Journées Nationales : « RDV aux Jardins » - Le Jardin et ses images

10 1er tour des élections législatives

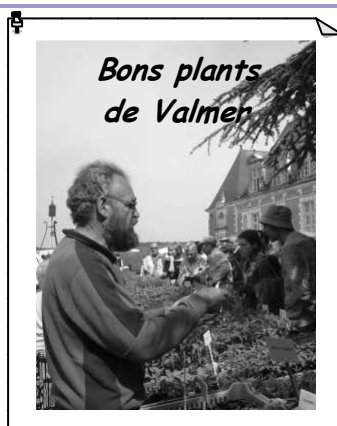
10 La Fête des Vallées, Vallée du Vau, rue des Violettes (marché...)

17 2ème tour des élections législatives

23 Fête des Écoles à l'arboretum de Chançay et le 30 juin, fête à Noizay

Juillet 1 Festival des harmonies à Vouvray

14 Fête municipale



Vie de la Paroisse:

Prochaine célébration en l'église Saint-Pierre

Dimanche 24 juin à 11h : Messe à l'occasion de la fête patronale, suivie du verre de l'amitié.